

Rapport prises de parole
Conseil Municipal du 4 avril 2022
 Bureau des élus du groupe de la minorité

N°	Délibération - décisions	Prises de parole Noms des élu.e.s	Commentaires	Votes des élu.e.s du groupe
0	<p><u>Aide exceptionnelle à l'UNICEF – Enfants et habitants d'Ukraine</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'attribution d'une subvention au titre de l'aide humanitaire d'urgence d'un montant de 5 000 € à l'association UNICEF dans le cadre de son action bénévole en faveur des enfants et habitants de l'Ukraine.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 041, compte 6574.</p>			<u>7 POUR</u>
1	<p><u>Urgence démocratique et charte de la démocratie permanente</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECLARE l'urgence démocratique en réponse au manque de confiance perceptible de la population envers les institutions, qui se reflète dans l'abstention croissante aux élections, et à la nécessaire prise en compte de l'avis et des attentes des habitants dans l'élaboration des politiques publiques.</p> <p>S'ENGAGE :</p> <p>A respecter les principes définis dans la charte de démocratie permanente</p> <p>A élaborer ses politiques publiques en associant la population, les associations, les usagers sous des formes multiples pour favoriser la participation du plus grand nombre en animant</p>	<u>Richard ROUXEL :</u>	<p>- Je rejoins vraiment l'essentiel du propos de Mme LUCAS. La démocratie participative est une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique.</p> <p>- La participation étant un concept flou (commission, référendum local, consultation, concertation, co-élaboration ?), je lui préfère souvent le terme de « démocratie délibérative » pour mettre l'accent sur les différents processus permettant la participation du public à l'élaboration des décisions, pendant la phase de délibération, de préparation de la décision. Délibération avec des groupes de citoyens, d'habitants, des collectifs associatifs, délibération en commission municipale, si tant est que nous nous en dotions enfin, la séance du conseil municipal ne permettant pas le débat aussi large que nous le souhaiterions, entre conseillers de toute sensibilité, par manque de temps.</p> <p>- J'entends bien l'impératif de participation pour « démocratiser la démocratie », j'entends bien l'enjeu démocratique quand une instance délibérative est assise sur une légitimité friable et que la</p>	<u>7 ABSTENTIONS</u>

- Des fonds de soutien
- Des instances au quotidien
- Des instances de suivi des grands projets et des politiques publiques
- Les dynamiques et initiatives citoyennes

A développer de nouveaux outils complémentaires de ceux déjà mis en place

A évaluer ses outils pour les adapter en permanence aux évolutions de la société

APPROUVE l'adoption de la charte de la démocratie permanente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Raphaël LE MEHAUTE :

majorité ne peut représenter la moitié des citoyens. La démocratie délibérative doit assurer les meilleurs débats pour prendre les meilleures décisions et les faire accepter et comprendre du plus grand nombre.

- Oui, notre démocratie représentative est souffrante, le désintérêt pour la chose publique est criant. Le taux de participation aux scrutins ne cesse de baisser. L'hyper médiatisation, l'hyper communication, la déception, la personnification, la lassitude et le sentiment que tout se vaut et que rien ne peut bouger ajoutent à la désillusion.

- La question qui se pose à nous est de nous laisser le droit à l'erreur pour éviter l'irrévocable. Nous l'avons vu sur les gros chantiers qui engagent la collectivité et l'intercommunalité sur 20 ou 30 ans. Accepter de prendre des décisions par tranche, pas à pas, pour éviter de nous engager parfois dans des tunnels dont on ne sort plus et qui apparaissent déconnectés des besoins et des réalités.

- La concertation doit être clarifiée, elle est souvent pure forme mais ses effets sur la conduite des affaires publiques sont incertains et déconnectés.

- Nous sommes également confrontés aux impasses budgétaires et c'est une réalité.

- Il faut associer encore davantage les élus minorité/majorité, je pense aux projets structurants, aux commissions ouvertes pour que les citoyens entendent l'engagement des élus et que les élus restent en proximité des attentes citoyennes.

- Je partage l'exposé des motifs. En revanche, je ne partage pas l'urgence démocratique, je trouve que le terme est inapproprié à Saint-Brieuc. L'urgence démocratique elle est contre les pays qui luttent contre l'humanité, la liberté, l'égalité et la fraternité. C'est cela que nous devons porter et lutter contre ceux qui sont contre l'humanité, qui briment les libertés, qui luttent pour l'inégalité et ceux qui n'hésitent pas à tuer, à mépriser les hommes et les femmes, nous en avons la démonstration aujourd'hui. Le titre ne me convient pas. En ce moment, cela me paraît totalement inapproprié.

- La minorité fait partie de la représentation. La constitution indique bien que « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par la voie de ces représentants ». J'insiste sur le rôle des

représentants que nous sommes et la lecture de la charte que vous avez élaborée sans nous concerter. Notre rôle de représentant élu au sein de cette charte n'apparaît pas à la hauteur de ce que représente le vote des électeurs qui ont souhaité avoir une équipe mixte (majorité/minorité) pour qu'on ait un ensemble qui travaille à leur service.

Boris GUILLOU :

- Je pense qu'il y a une coquille dans la délibération parce que la délibération d'urgence sociale n'a pas été adoptée le 28 février 2022 mais le 15 décembre 2021.

- Sur la charte, une chose à la lecture m'interpelle, c'est assez confus et difficilement lisible, ce n'est pas une écriture simple et claire. C'est aussi un ingrédient pour la démocratie de se faire comprendre.

- Dans ces instances du quotidien et de la démocratie représentative, il est question des conseillers de la minorité où on nous explique que nous sommes légitimement des représentants et présents dans un certain nombre de commissions mais je suis un peu perplexe sur ce point là.

- Je regrette également sur le dernier point que nous ne connaissons pas la composition exacte de la commission qui est prévue.

Corentin POILBOUT :

- Je commencerais par citer Romain GARY, Écrivain « Il est moins grave de perdre que de se perdre », citation qui incarne bien la démarche qui est la nôtre depuis le début du mandat. Nous avons très bien accepté de perdre et n'avons jamais voulu se perdre dans des positions dogmatiques car nous sommes trop attachés à notre ville, trop attachés à la démocratie, à la réussite des briochines et des briochins pour se livrer à un tel piège. Pour autant notre rôle est d'être des aiguillons.

- On aurait pu espérer, en terme de démocratie représentative, que la minorité soit plus réellement associée à la construction des projets plutôt que d'en être simplement informée dans des commissions.

- Vous avez raison de vous intéresser à la démocratie participative, car on remarque d'élections en élections, nos concitoyens vont de moins en moins voter, y compris aux élections municipales qui ont réuni que 40 % de nos concitoyens, ce qui m'apparaît dramatique.

- Pour autant, cette délibération revêt un caractère symbolique mais elle revêt aussi une forme incantatoire. J'ai toujours préféré la réalité du concret plutôt que les grandes déclarations d'intention.

- Il y a pourtant des actions très concrètes à mettre en œuvre. Saint-Brieuc a une histoire particulière. Saint-Brieuc s'est construite sur ses quartiers et sur ses comités de quartier et je crois qu'on devrait s'appuyer beaucoup plus sur ces comités de quartier et pourtant je n'ai pas le sentiment que ça aille dans ce sens.

- Je suis interpellé aussi quand je vois les différentes positions qui ont été exprimées avec l'office des sports installée dans le paysage briochin de longue date. L'office municipal des sports de Saint-Brieuc a été créé le 2 juillet 1967, cet office a toute sa place dans une démarche d'expression participative.

- On aurait pu imaginer que vous nous proposiez d'organiser :

- ◆ De grands débats citoyens, des référendums d'initiatives locales sur de grands sujets comme l'étalement urbain, la création d'une commune nouvelle, sur le port du légué, sur la rocade sud.
- ◆ Que les démarches de co-construction de projets urbains soient plus concrètes et plus réelles (Place de la Grille qui n'aboutira pas au cours du mandat)
- ◆ La réhabilitation de la maison du peuple qui est un vrai lieu d'expression syndicale et politique où la démocratie participative aurait pu s'exprimer.

- Je regrette donc qu'il n'y ait aucune action concrète dans cette délibération.

- Des choses intéressantes ont été faites sur le grand âge et elles vont dans le bon sens, politique dans laquelle on se reconnaît et que nous aurions pu nous même porter.

- Concernant l'ordre des paroles, j'aurai aimé aussi que dans une forme de démocratie apaisée, l'ordre des paroles soit dans le sens des demandes de prise de parole et non pas par groupe politique.

- Le diagnostic en marchant va dans le bon sens mais ce n'est pas une nouveauté à l'instar des conseils de proximité.

Corentin POILBOUT :
(en réponse à T. LE
HINGRAT)

(En réponse à M. le
Maire)

(En réponse à
S.FAVRAIS)

2	<p><u>Forum français de sécurité urbaine - adhésion</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE l'adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine en vue de solliciter un accompagnement à la réalisation d'un diagnostic pour la mise en œuvre du CLSPD.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents de référence à cette adhésion</p>	<p>Raphaël LE MEHAUTE :</p>	<p>- C'est Gilbert Bonnemaïson qui avait mis en place le forum français de sécurité urbaine et qui avait travaillé sur la prévention de la délinquance il y a bien longtemps. Ce forum a contribué auprès de l'État à la mise en place des diagnostics en marchant, des conseils citoyens, à la GUP (Gestion urbaine de Proximité). Je voterai pour l'adhésion à ce forum.</p>	<p><u>7 POUR</u></p>
3	<p><u>Écoles publiques - Classes découvertes année scolaire 2021- 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>FIXE la participation financière de la Ville aux « classes découvertes avec hébergement », organisée pour l'année scolaire 2021-2022 par les écoles suivantes :</p> <p>7.65 € pour un élève par jour 10.40 € pour un élève par jour en ZEP et ZUS</p> <p>DECIDE une participation financière de 1 377 € (7,65 € x 60 enfants) x 3 jours à l'école élémentaire Baratoux pour une sortie de deux classes de CM1 et CM2 du 23 au 25 mars 2022 à Brest dans le cadre de la découverte du patrimoine maritime.</p> <p>DECIDE une participation financière de 895,05 € (7,65 € x 39 enfants) x 3 jours à l'école primaire Berthelot pour une sortie de la classe de CM1-CM2 du 16 au 18 mai 2022 au Centre Baie de Paimpol dans le cadre de la découverte de l'estran, du parc ostréicole et du patrimoine local.</p> <p>DECIDE que la participation à ces « classes</p>	<p>Raphaël LE MEHAUTE :</p>	<p>- Le nom de ZUS n'existe plus officiellement cela a été remplacé par QPPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville).</p>	<p><u>7 POUR</u></p>

	<p>découvertes sans hébergement » sera versée aux associations gestionnaires des activités scolaires sur présentation d'un état visé par la direction de l'école comportant les dates de la classe découverte, le nombre de jours sur site, et le nombre d'élèves et de classes ayant participé au séjour.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires aux prestations « classes découvertes avec hébergement » seront prélevés au chapitre 65, fonction 255, compte 6574 du budget de la Ville.</p>			
4	<p><u>Écoles publiques - Projets exceptionnels année scolaire 2021- 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'attribution des subventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole primaire Baratoux – APE : 500 € - Ecole primaire Beauvallon – APE : 500 € - Ecole primaire Cesson Bourg – USEP : € - Ecole primaire Croix Rouge – USEP : 330 € - Ecole maternelle Curie – APE : 500 € - Ecole maternelle Etablette – OCCE : 436 € - Ecole maternelle Grand Clos – OCCE : 500 € - Ecole maternelle Guy Ropartz – APE : 500 € - Ecole primaire Hoche – USEP : 450 € - Ecole primaire Jacques Brel – FCPE : 500 € - Ecole primaire Jean Nicolas -OCCE : 600 € - Ecole élémentaire Poutrin – APE : 475 € - Ecole primaire Yves Dollo – APE : 500 € <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant total de XXXXX seront prélevés sur le chapitre 65 – fonction 213 – compte 6574 du budget de la Ville.</p> <p>DIT que ces subventions seront versées en fonction des justificatifs fournis par les écoles.</p>			<u>7 POUR</u>

5	<p><u>Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique - Convention avec la société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SAEM) - Année 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de la convention à conclure avec la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.</p>			<u>7 POUR</u>
6	<p><u>TEO 3 Section Ribot / Neruda – Réévaluation des coûts du Syndicat Départemental d'Énergie pour l'intervention préalable sur les réseaux secs</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les travaux d'éclairage, ainsi que d'effacement des réseaux aériens menés de manière préparatoire aux aménagements du projet Transport Est-Ouest 3ème phase de la rue Théodule Ribot au boulevard de l'Atlantique.</p> <p>PRECISE que la participation prévisionnelle de la Ville, pour l'ensemble des travaux d'effacement des réseaux aériens et d'installation de l'éclairage public du projet Transport Est-Ouest phase 3B de la rue Théodule Ribot au boulevard de l'Atlantique, s'élèvent à 207 966 € TTC, répartis comme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 99 900 € TTC pour l'effacement des réseaux de télécommunication, - 108 066 € TTC pour le projet d'éclairage public. <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022.</p>			<u>7 POUR</u>

<p><u>Boulevard Waldeck Rousseau - Pérennisation des aménagements cyclables - Rénovation de l'éclairage public et création d'un Réseau Multi-Services (RMS) par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>7 APPROUVE le projet de rénovation de l'éclairage public ayant fait l'objet d'études par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor concernant le boulevard Waldeck Rousseau pour un montant estimatif de 58 320 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).</p> <p>APPROUVE le projet de création d'un Réseau Multi Services ayant fait l'objet d'études par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor concernant le boulevard Waldeck Rousseau pour un montant estimatif de 29 000 € TTC.</p> <p>PRECISE que la contribution estimative de la Ville sera respectivement de 38 741 € et de 29 000 € soit une participation financière de 67 741 €.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire du budget principal de la ville, chapitre 204, compte 2041582.</p>			<u>7 POUR</u>
<p><u>Action Coeur de Ville - campagne de ravalement – actions d'accompagnement</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>8 APPROUVE les propositions d'actions complémentaires pour la colorisation des façades pour 2022.</p> <p>DIT que les versements des subventions sont subordonnées à la réalisation des travaux conformes</p>	<p><u>Corentin POILBOUT :</u></p> <p><u>Richard ROUXEL :</u></p>	<p>- Je n'ai rien contre les cabinets extérieurs, ils sont utiles et peuvent apporter aussi un regard différent mais il y a aussi d'autres possibilités et je pense au Conseil du patrimoine qui connaît parfaitement le patrimoine de notre ville, cela pourrait aussi être élargi à d'autres personnalités : action concrète de l'action de démocratie participative.</p> <p>- Je voulais féliciter cette initiative. Je pense que la colorisation est une démarche très intéressante et qui produit des effets rapides. Je salue ce travail car il pèse rapidement et de manière efficace sur le cadre de vie. Il faut cependant être vigilant sur la charte de</p>	<u>7 POUR</u>

	<p>aux prescriptions des autorisations délivrées.</p>	<p><u>Raphaël LE MEHAUTE</u> :</p> <p><u>Stéphanie STENTZEL LE CARDINAL</u> :</p> <p><u>Corentin POILBOUT</u> :</p> <p><u>Marina ANDRE</u> :</p>	<p>colorisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi y a-t-il à la Villa Carmélie une bâche qui cache une statue ? Il faut être tolérant. L'histoire de la Bretagne est ce qu'elle est, il faut essayer d'être ouvert et de tolérer toutes les formes d'expression et respecter le patrimoine historique tel qu'il est. - Quand des subventions sont versées (1/3 ou la moitié) et qu'entre temps les travaux ne sont pas terminés voire non effectués, est-ce que le propriétaire reverse cette subvention aussitôt ou est-ce qu'on attend la vente de la maison pour récupérer cette subvention ? - Je souscris pleinement aux propos de Raphaël et pour apporter un éclairage : je crois qu'il y a eu une bâche pour couvrir la statue et la croix à l'époque car des associations s'étaient manifestées de manière radicale et parce qu'il y avait une erreur d'interprétation de la loi. En effet, rien n'interdit en France, qu'un monument qui appartient à une collectivité soit enlevé de ses signes religieux (Cf Abbaye aux Hommes que je vous invite à visiter et qui héberge la mairie de Caen). - J'ai appris avec grand regret par la presse la dissolution de Just Do Paint qui était un évènement majeur. Cet évènement a fait parler de Saint-Brieuc. - Quel est le partenariat avec la ville ? qu'en est-il de la subvention attribuée ? Quel est l'avenir pour embellir Saint-Brieuc ? 	
<p>9</p>	<p><u>Cession - Maison sise 2 rue du Docteur Charcot</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE la vente à Madame Stéphanie LE BORGNE et Monsieur Jean-Marie RUELLEU, domiciliés 39 Les Tertrets, 22940 Plaintel ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant, de l'immeuble sis 2 rue du Docteur Charcot à Saint-Brieuc, cadastré BT 697 d'une contenance de 3a 12ca au prix de trente sept mille euros (37 000 €) net vendeur.</p> <p>AUTORISE Monsieur Le Maire, à signer l'acte</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

	<p>authentique de vente, ainsi que tous actes afférents.</p> <p>DECIDE que si, à compter du 1er avril 2023, la vente ne pouvait intervenir du fait de l'acquéreur, la présente promesse de vente expirerait.</p> <p>DIT que la recette sera inscrite au budget de la Ville.</p>			
10	<p>Adhésion au Label APicité</p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'adhésion au programme APicité par le versement d'une redevance annuelle du montant de 1 500 €, comprenant la création et la mise à disposition d'outils de communication, la communication faite par l'UNAF relative à notre engagement, l'évaluation de notre candidature par le comité de labellisation, le travail et le suivi de notre label.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant total de 1 500 €, seront prélevés sur le budget de la Ville, chapitre 11– fonction 830 – compte 1150.</p>	<p>Raphaël LE MEHAUTE :</p> <p>Corentin POILBOUT :</p>	<p>- Quid des frelons asiatiques ?</p> <p>- Nous allons évidemment voter cette délibération. A la lecture de celle-ci, il apparaît que cette politique s'appuie sur un plan d'actions exemplaire, il n'est pas issu seulement d'octobre 2020 mais issu d'une politique de longue date en la matière dans la ville de Saint-Brieuc.</p> <p>- La création de la régie d'éco-pâturage, effectivement vous avez institué le mode de gestion en régie, dans l'ancienne mandature, il s'agissait d'une location à travers un éleveur mais l'esprit reste le même. La plantation de vergers municipaux était déjà aussi initiée dans la précédente mandature et vous le poursuivez. La priorisation de la plantation de variétés utiles aux insectes pollinisateurs sur les espaces urbains, c'est aussi une politique qui était engagée de très longue date à Saint-Brieuc.</p> <p>- Si je souhaitais prendre la parole sur cette délibération en particulier, c'est pour avoir une pensée pour Jean-Noël MAINGUY et ses proches. Jean-Noël qui a été pendant de très longues années responsable du service fleurissement de la ville, qui est décédé il y a quelques jours, il avait beaucoup œuvré sur ce point et était un agent particulièrement investi et apprécié dans ses missions.</p>	<u>7 POUR</u>
11	<p>Stérilisation et identification des chats errants – Conventions de partenariat avec l'association "Chats sans toi 22" et la Fondation "30 millions d'amis"</p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les</p>	<p>Boris GUILLOU :</p>	<p>- A-t-on un comptage du nombre de chats errants sur la ville ?</p>	<u>7 POUR</u>

	<p>deux conventions ci-annexées.</p> <p>DECIDE, dans le cadre de la convention avec la Fondation « 30 Millions d'Amis », le versement d'un acompte de 735 € à la Fondation.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant total de 735 €, déjà prévu au BP 2022, seront prélevés sur le budget de la Ville, chapitre 11– fonction 12 – compte 0600.</p>			
12	<p><u>Personnel – Création d'emplois saisonniers - Modalités de recrutement et de rémunération – Année 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE la création des emplois de non-titulaires saisonniers sur la période estivale de juillet et août 2022 sur les missions décrites ci-après :</p> <p><u>Propreté Urbaine</u> 14 emplois d'adjoints techniques</p> <p><u>Cap Sports/ Pass' loisirs</u></p> <p>Juillet : 17 emplois d'adjoints d'animation 1 directeur adjoint et 1 directeur</p> <p>août : 14 emplois d'adjoints d'animation 2 emplois de directeurs adjoints</p> <p><u>Centre de Vacances et C.L.S.H.</u> 52 emplois d'adjoints d'animation 14 emplois d'adjoints d'animation spécialisés dont des assistants sanitaires 5 emplois d'adjoints d'animation stagiaires 6 emplois de directeurs adjoints 1 aide de cuisine</p>			<u>7 POUR</u>

	<p>2 cuisiniers</p> <p>FIXE les niveaux de rémunérations et les modalités de recrutement tels que prévus dans le tableau annexé.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 budget 2022 de la Ville.</p>			
13	<p><u>Représentations de la Ville - Modifications</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE de procéder au scrutin à main levée pour chacune des désignations.</p> <p>DECIDE la désignation de M. Boris GUILLOU appelé à siéger, en tant que membre titulaire, au Comité de la Caisse des Écoles Publiques de Saint-Brieuc ;</p> <p>DESIGNE M. Boris GUILLOU pour siéger en tant que suppléant à la Commission Permanente ;</p> <p>DESIGNE M. Boris GUILLOU pour siéger en tant que titulaire à la Commission des Finances ;</p> <p>DESIGNE M. Raphaël LE MEHAUTE pour siéger en tant que suppléant à la Commission des Finances ;</p> <p>DECIDE la désignation de M. Boris GUILLOU, appelé à siéger, en tant que membre titulaire, à la Commission stationnement de la Ville.</p>			<u>7 POUR</u>
14	<p><u>Garantie d'emprunt - Fédération des Côtes d'Armor du secours Populaire - Achat et réhabilitation d'un bâtiment</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE d'accorder sa garantie pour le</p>	<p><u>Boris GUILLOU</u> :</p> <p><u>Corentin POILBOUT</u> :</p>	<p>- Je ne suis pas opposé à une garantie pour cette association en particulier mais pourquoi la ville devrait garantir un emprunt d'une personne morale à vocation départementale pour le financement d'un bâtiment construit à Ploufragan ?</p> <p>- Cette association est inscrite dans la ville et a une réalité. Elle a une action toute particulière sur Saint-Brieuc et Ploufragan qui sont les seules villes sur cette agglomération à respecter la loi SRU et à</p>	

remboursement de la somme de 200 000 € représentant 50% d'un prêt d'un montant de 400 000 €, que la Fédération des Côtes d'Armor du Secours Populaire se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment dans la zone des Châtelets à Ploufragan, pour y réunir l'entrepôt départemental et les bureaux de la fédération.

Les caractéristiques du prêt proposé par la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Montant : 400 000 €

Taux d'intérêt : 0,83 % fixe

Durée de la période d'amortissement : 180 mois, soit 15 ans

DIT que la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 15 ans, à hauteur de la somme de 200 000 €.

DIT qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Épargne, adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

DIT que les paiements qui seraient effectués par la Ville, au lieu et place de l'emprunteur, annuités et intérêts moratoires éventuels auraient le caractère d'avances remboursables.

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Épargne et

Richard ROUXEL :

Corentin POILBOUT :

prendre sa part aussi dans l'œuvre sociale qui doit tous nous animer. Il y a des villes aux portes de Saint-Brieuc qui n'ont pas fait cet effort là depuis des années.

- Un autre acteur qui aurait pu être engagé c'est l'agglomération puisque Ronan KERDRAON disait qu'il fallait mutualiser le nombre de logements sociaux sur toutes les communes pour que les communes de Plérin et de Trégueux ne soient pas sanctionnées. La solidarité doit aussi s'exprimer à cet échelon là.

- Ce local a bien vocation à être le local de stockage pour le secours populaire installé rue Jules Ferry ?

- Nous sommes tous reconnaissants vis à vis de la Fédération Départementale du Secours Populaire qui a son siège à Saint-Brieuc. Le malaise se situe plutôt sur les autres acteurs qui devraient être présents, que la ville de Saint-Brieuc, d'un point de vue symbolique, ne se retrouve pas seule à venir en aide aux personnes qui en ont le + besoin.

5 POUR

*Richard ROUXEL
S. STENTZEL LC
Corentin POILBOUT
Valérie ROOS
Marina ANDRE*

1 CONTRE

Boris GUILLOU

1 ABSTENTION

Raphaël LE MEHAUTE

La commission mobilité en 2021 a relancé le débat pour élargir le périmètre concerné par cette limitation, pour rappel du parc des Promenades au boulevard de la Tour-d'Auvergne. Il a même été évoqué d'en débattre à ce conseil municipal.

- Ne voyant rien venir, nous souhaiterions disposer d'une information et de la promesse que le sujet sera évoqué en plénière dans des délais brefs.

Corentin POILBOUT :

- Puisqu'il a été évoqué à plusieurs reprises ce soir l'absentéisme d'une élue lors des commissions, effectivement il s'agissait d'Aurélie, et je peux vous dire qu'elle le regrettait profondément, tout comme elle a regretté de devoir démissionner du conseil municipal, justement parce qu'elle faisait le constat qu'elle ne pouvait pas être suffisamment disponible. Aurélie est une femme extraordinaire, elle aurait apporté énormément à cette ville et elle a apporté malgré tout aussi. Et si elle n'a pas pu être présente et a démissionné, ce n'est pas par désamour de la ville, bien au contraire, elle aime cette ville mais aussi à son âge on peut comprendre qu'elle a sa vie professionnelle et sentimentale à construire et que ces 2 paramètres l'ont éloignée de Saint-Brieuc. Je ne voudrais pas qu'on la stigmatise de façon trop prononcée à travers ces absences.